

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015**

À cette séance ordinaire tenue le 9<sup>e</sup> jour de novembre 2015 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2015-11-09-198

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2015-11-09-199

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015**

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Résolution 2015-10-13-190 : Remplacer le nom de « M. Robert Lépine » par celui de « Mme Danielle D. DuSablon ».

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 soit accepté tel que corrigé.

ADOPTÉE

## **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 13 octobre 2015.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2015-11-09-200

## **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

### **EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 9 novembre 2015 au montant de 130 054.92\$ et autorise le paiement des factures.

### **LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2015**

<b>#</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
1	Hydro-Québec	6 672.72 \$
2	Telus	1 593.96 \$
3	Telus Mobilité	35.63 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.68 \$
6	Salaires nets des Élus, octobre	2 330.60 \$
7	Salaires nets des Employés, octobre	23 064.82 \$
8	Salaires nets des Pompiers, septembre: Gardes, pratiques, formation, 2 sorties: mâchoires de vie 9 et 30 sept.: 3123.79\$ Octobre: Gardes, pratiques, formation, 4 sorties: Mâchoires de vie 5, 17, 26 et 30 oct.: 3150.67\$	6 274.46 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise septembre pour pompiers: 957.97\$, Octobre: 10427.15\$	11 385.12 \$
10	Receveur Général du Canada, remise septembre pour pompiers: 419.78\$, Octobre: 4372.84\$	4 792.62 \$
11	REER, cotisations octobre	2 519.88 \$
12	Financière Manuvie, ass. collective, octobre	1 927.46 \$
13	Info Page, fréquence numérique incendie	41.05 \$

14	Postes Canada, avis aqueduc Rue Notre-Dame et Guilbault:106.24\$, Levée avis d'ébullition Rue Notre-Dame et Guilbault: 106.24\$, Éclaireur nov.: 122.17\$, avis pour entretien pistes ski de fond, Loisirs: 106.24\$	440.89 \$
15	Concepts Gingras, location toilette bateau 15-09 au 15-10, Embellissement	201.21 \$
16	Club Gymnastique Gymnatech, cours 21-09 au 30 nov.: 1er vers. Loisirs, 13 participants à 80.\$= 1040.\$	520.00 \$
17	Seao Construction, addendas pour l'appel d'offres du tracteur	3.82 \$
18	CRSBP, 2 inscriptions Rendez-Vous d'automne bibliothèque Nicole Tessier et Ange-Aimée Asselin	50.00 \$
19	Louis Rivard, 2 barrages de castors 15-09 au 10-10	300.00 \$
20	Librairie Laliberté, achat volumes biblio.	331.17 \$
21	Électronique Émond Inc. Téléphone pour bibliothèque	69.49 \$
22	Pharmacie St-Casimir, piles	11.26 \$
23	Marché Richelieu, Mun.: 22.37\$, Loisirs: 20.66\$	43.03 \$
24	Martin Boutin, frais déplacements pour formation 60km à 0.40, incendie	24.00 \$
25	Sports Plus, accessoires incendie:94.27\$, pompe à l'eau pour bornes fontaine, incendie:229.94\$	324.21 \$
26	Novicom, 2 radios portatifs Réf: Résol: 2015-09-14-178	2 342.16 \$
27	La Pérade Ford, entretien camion Ford F-150	113.11 \$
28	9228-5931 Québec Inc. Location copieur 21-10-15 au 20-10-16	425.40 \$
29	Comité St-Casimir 2000 Inc. Programme subvention remboursement taxes foncières 3ième année Pascal Gingras, Mylène Lavallée Réf: Résol: 2011-05-09-116	906.00 \$
30	Comité St-Casimir 2000 Inc. Programme subvention construction résidentielle Maude Bélanger, David Naud	5 000.00 \$
31	Croix Bleue Médavie, ajustement: 141.35\$ et taxe de prime: 141.12\$	282.47 \$
32	Marquage et traçage du Québec Inc. Traçage lignes Réf: Résol: 2015-09-14-183	2 950.25 \$
33	Champagne & Matte, arp. géom. Plan de localisation du chemin Ile Grandbois, Réf: Résol: 2015-06-08-119	1 724.63 \$
34	Emco, antigel bornes fontaine, incendie: 413.91\$, matériel aqueduc: 1909.62\$	2 323.53 \$
35	Aréo-Feu, vérification appareils respiratoires et batteries, incendie	970.05 \$
36	SCAR: Mun.: 2345.21\$, Loisirs: 88.48\$, Incendie: 72.68\$	2 506.37 \$
37	ProPlus, papier main, Loisirs	144.95 \$
38	Ville Donnacona, facturation cour mun. Septembre	315.40 \$

39	Jonathan Tessier, remb. Fact. Wal-Mart adaptateur pour portable: 57.47\$, frais déplacements et de repas 22-09 au 14-10-15: 100.78\$, Loisirs	158.25 \$
40	SNC Lavalin, ass. technique traverse aqueduc rivière Ste-Anne: 418.44\$, adduction usine St-Thuribe, honoraires au 30 sept.: 2874.38\$	3 292.82 \$
41	FQM: Dicom 18-06 au 26-08, Loisirs: 219.33\$, Septembre: Incendie: 13.44\$	232.77 \$
42	Vital Naud, remb. Fact. Co-Op, vêtements de travail	150.00 \$
43	Les Équipements Lapiere, produits et accessoires Aq.PM: 985.34\$, frais transport: 45.50\$	1 030.84 \$
44	Ministre des Finances, permis de boisson 11 déc.	43.50 \$
45	CSST, ajustement années antérieures	77.95 \$
46	Garage Conrad Audet, Mun.: 319.52\$, Incendie: 63.50\$	383.02 \$
47	Localisation Bois-Francis Inc. Localisation tuyau d'aqueduc Centre Paroissial, arrière de l'église jusqu'à la caserne, entrée d'eau au presbytère.	418.03 \$
48	134619 Canada Inc. Albert Tessier, travaux routes mun.	5 708.53 \$
49	Matériaux Audet, pièces aq. P.M.	36.79 \$
50	Les Entreprises A. Massicotte, 16 luminaires terrain de balle et 1 lumière rue des Moissons, Réf: Résol: 2015-07-13-146	7 215.26 \$
51	Mini-Mix St-Basile, pièces pour aqueduc et égout	57.49 \$
52	Ginove, pièces pour moteur pompe Aq. PM	108.66 \$
53	Maheu, Maheu, entente parasitaire nov.15 à nov.16	477.40 \$
54	Construction Pavage Portneuf, 2.23tm asphalte, Rivière Blanche Est et Ouest	207.45 \$
55	Magnus, produits Magnafloc pour usine filtration	503.02 \$
56	Atlantis Pompe Ste-Foy, vérification et réparation pompe Aq.PM.	1 320.83 \$
57	Certified Laboratories, aérosol pour couvercles bornes fontaine, incendie	200.00 \$
58	Patrick Tessier, barrage de castors 16 au 24 octobre	150.00 \$
59	Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur novembre	552.43 \$
60	Godin Station Service, essence Mun.: 349.96\$, Incendie:35.00\$	384.96 \$
61	SBM. Agrafes pour photocopieur 195.97\$, contrat service 20-10-15 au 20-01-16, 20000copies: 183.96	379.93 \$
62	Forage Passe-Partout Inc., travaux traverse d'aqueduc Rivière Ste-Anne, Réf: Résol: 2015-09-21-187	14 631.72 \$
63	TestTech Inc. Essais d'étanchéité suite à la réparation du tuyau d'aqueduc de la traverse Rivière Ste-Anne, Réf: Résol: 2015-10-13-196	2 008.84 \$

64	Laboratoire Environnex, analyses d'eau	235.76 \$
65	Génératrice Drummond, entretien préventif génératrice et un filtre carburant, Réf: Résol: 2015-05-11-103	610.80 \$
66	CWA, réparation pompe PTV à l'usine de filtration	6 380.54 \$

**TOTAL DU MOIS: 130 054.92 \$**

Municipalité:	<b>118 458.11 \$</b>
Loisirs:	<b>2 518.10 \$</b>
Incendie:	<b>8 660.09 \$</b>
Local des Jeunes	<b>217.41 \$</b>
Comité d'Embellissement	<b>201.21 \$</b>

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour de novembre 2015.

René Savard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **RAPPORT DES RESPONSABLES**

Monsieur Denis Naud nous résume la récente rencontre avec le ministère des Transports relativement au projet de réfection du pont de l'Île Grandbois.

Monsieur Louis-Philippe Douville nous dresse un état de la situation concernant la capture des castors sur le territoire de la municipalité.

Madame Danielle D. DuSablon nous informe des prochaines activités de la CCSOP. Par la suite, elle félicite les organisateurs du Salon des artisans. Elle nous entretient aussi de la visite qu'elle a effectuée récemment concernant un projet de route utilisant une base de béton. Elle termine en soulignant la qualité du cocktail tenu en compagnie de M. Gregory Charles.

Monsieur Robert Lépine nous informe que M. Robert Tessier a reçu récemment la médaille de l'Assemblée nationale pour l'ensemble de son œuvre. Par la suite, il remarque l'augmentation des projets de rénovations domiciliaires sur le territoire ce qui constitue, selon lui, un bon moyen de protéger le patrimoine bâti.

Monsieur Michel Trottier résume les activités du service de sécurité incendie. Par la suite, il demande que les nouveaux poteaux d'éclairage du terrain de balle soient implantés cet automne.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous entretient des travaux de réparation de la traverse d'aqueduc sous la rivière Sainte-Anne. Par la suite, il dresse un état de la situation en regard du projet d'ascenseur. Enfin, il nous informe de sa participation aux séances budgétaires de la MRC de Portneuf.

2015-11-09-201

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

#### **EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **DISCOURS DU MAIRE**

Discours présenté par Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry sur la situation financière de la municipalité de Saint-Casimir, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 9 novembre 2015 à 20h00.

Madame et Messieurs les membres du Conseil,

Résident(e)s de St-Casimir,

Tel que demandé par l'article 955 du code municipal, je me dois de vous faire rapport sur la situation financière de la municipalité dans lequel seront traités les derniers états financiers, le dernier rapport du vérificateur ainsi que le programme triennal d'immobilisation.

Les états financiers de la municipalité de Saint-Casimir au 31 décembre 2014, démontrent des recettes de 2 305 472\$ et des dépenses de 2 164 690\$ pour un surplus d'exercice de 140 782\$.

Les états financiers ont été préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, dont vous trouverez copie en annexe. Les derniers rapports du vérificateur sont également joints à ce discours.

Pour l'année en cours, la municipalité a un budget de 1 794 478\$.

### **VOIRIE LOCALE (AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL)**

Cette année, grâce à un budget discrétionnaire d'un montant de 30 000\$ du député, monsieur Michel Matte, nous avons finalisé le pavage dans le rang de la Rivière Noire. Plusieurs autres interventions ont été réalisées partout sur le territoire de la municipalité. Des ponceaux ont été changés dans le rang de la Rivière Blanche ouest et du rechargement en gravier sur nos routes verbalisées a été réalisé.

La municipalité est allée en soumission au cours de l'année 2015 pour renouveler le contrat de déneigement venu à échéance. Après analyse, le conseil a octroyé le contrat à la compagnie 134619 Canada inc. propriété de M. Albert Tessier de notre municipalité pour une période de 3 ans. Le montant annuel affecté à cette dépense est de 133 371\$ taxes incluses, en plus de la clause "ajustement de prix du carburant", si applicable. Finalement, nous avons changé le tracteur destiné aux travaux publics pour un montant net de 65 000\$.

### **AQUEDUC**

Le dossier de l'aqueduc du Pied de la Montagne évolue lentement mais sûrement. Un contrat a été donné aux ingénieurs pour connaître la meilleure façon de traiter l'eau qui alimente ce réseau. Le rapport doit être approuvé sous peu par les ministères. Par la suite, nous pourrions aller en appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et, conséquemment, procéder à la construction.

En ce qui concerne l'aqueduc de St-Casimir, une démarche en vue de remplacer la conduite d'amenée de l'eau entre le barrage et l'usine de filtration est en cours. Nous en sommes à l'étape de négociation des servitudes avec les propriétaires pour le nouveau tracé. Cette réparation est très importante car tout le réseau de la municipalité dépend de ce tuyau datant de plus de 60 ans. Selon les estimations, plus ou moins 285 000\$ seront nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

Malheureusement, nous n'avons pas été chanceux côté bris du réseau dans la dernière année. Le plus important, celui de la traverse de la rivière Sainte-Anne, nous a donné beaucoup de soucis. En premier lieu, il a fallu trouver précisément la fuite. En deuxième lieu, nous avons analysé les options de réparation de celle-ci. Finalement, nous avons procédé à la réparation de cette conduite pour un total de 30 000\$ hors budget.

### **INCENDIE**

En plus de la formation dispensée à nos pompiers et un nombre de sortie plus important que la moyenne des années antérieures, rien de spécial à mentionner pour l'année 2015.

Cependant, dans les mois à venir, nous devons faire le changement d'un véhicule d'urgence ne répondant plus aux normes. Selon les discussions à ce jour un véhicule usagé ferait l'affaire.

### **RÉGIE RÉGIONALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF :**

Pour l'année 2016, nous verserons la somme de 145 506\$ pour la collecte et le traitement de nos matières résiduelles incluant 15 833\$ pour la vidange et le traitement des boues de fosses septiques. Cela représente une baisse de 2.5% environ. À noter que les éco-centres de St-Alban, de Neuville et de St-Ubalde sont à la disposition des citoyens résidentiels gratuitement pour les matières qui ne sont pas ramassées par le porte-à-porte.

## **SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Les coûts pour les services de la police en 2016 seront de 84 096\$ pour notre municipalité soit une diminution de 6 294\$ par rapport à l'an dernier. Une communication constante est faite avec les forces de l'ordre afin de contrer le vandalisme dans notre milieu.

## **BIBLIOTHÈQUE JEAN-CHARLES-MAGNAN**

Notre bibliothèque municipale est toujours très appréciée des usagers. À chaque année plusieurs nouveaux livres sont mis à la disposition de la population. Ne vous gênez pas pour aller les découvrir et ainsi encourager les responsables de la bibliothèque qui font un travail remarquable.

## **COMITÉ D'EMBELLISSEMENT**

On ne peut passer sous silence les nombreuses heures passées par les bénévoles à embellir notre milieu de vie. MERCI BEAUCOUP.

Cependant, pour maintenir nos acquis, il serait opportun que cette équipe puisse compter sur de nouveaux joueurs. Donc si vous avez du temps, faites nous le savoir.

## **LOISIRS**

Le projet d'accessibilité à la salle paroissiale pour les personnes à mobilité réduite est sur le point de démarrer. Nous pouvons compter sur une subvention de 100 000\$ pour réaliser ce projet évalué à 136 700\$.

Par ailleurs, à l'été 2016, un projet issu du pacte rural permettra à la municipalité de se doter d'une descente à la rivière pour les activités nautiques. C'est un projet de 18 500\$ subventionné à la hauteur de 60%

Afin d'assurer la pérennité du local des Jeunes, celui-ci a été déménagé au centre récréatif dernièrement.

Bravo à tous ceux qui se sont impliqués dans l'élaboration de ces beaux projets.

## **DÉVELOPPEMENT**

La municipalité commence à récolter le fruit de ses efforts afin d'attirer de nouvelles familles et ainsi favoriser la construction résidentielle dans le développement de la rue des Moissons. Les cinq terrains de la première phase sont, soit vendus ou sous promesse d'achat. Le conseil porte une attention particulière à l'offre des terrains commerciaux ou industriels qui seront disponibles sur notre territoire dans le futur. À cet effet, des changements de zonage seront donc à prévoir et des négociations avec des propriétaires privés devront être envisagées.

Un MERCI spécial à l'intention des membres du Comité St-Casimir 2000



pour leur implication dans les dossiers de développement.

**LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS DE 25 000\$ ET PLUS :**

<b>Nom de la compagnie</b>	<b>Montant</b>	<b>Objet</b>
Promutuel Portneuf-Champlain	28 196\$	Assurances de la municipalité
La Pérade Ford	34 807\$	Achat camionnette de services pour les travaux publics
Excavation Lafontaine inc.	435 070\$	Remplacement du ponceau / Chemin de l'Île Grandbois
Construction & Pavage Portneuf inc.	44 279\$	Pavage Rang de la Rivière Noire

**LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000\$ TOTALISANT PLUS DE 25 000\$**

<b>Nom de la compagnie</b>	<b>Montant</b>	<b>Objet</b>
Raymond Chabot Grant Thornton	19 373\$	Vérification comptable des livres de la municipalité
SNC Lavalin	1 200\$	Soutien technique / Rampe pour personne à mobilité réduite
MCI inc.	1 750\$	Analyse des soumissions / Ponceau du chemin de l'Île Grandbois
PG Solutions inc.	3 903\$	Acquisition d'un serveur informatique
Entreprises St-Ubalde inc.	7 012\$	Remplacement ponceau route des Gervais
Profil PME inc.	3 380\$	Élaboration d'une politique salariale
MCI inc.	21 000\$	Surveillance des travaux / Ponceau chemin de l'Île Grandbois
LVM inc.	9 637\$	Laboratoire de sol / Ponceau chemin de l'Île Grandbois
SG Expert Conseil inc.	2 400\$	Évaluation sécurité barrage Niagarette-2 (précisions)
La Pérade Ford	2 868\$	Acquisition boîte fibre de verre pour la camionnette de service
SNC Lavalin	1 950\$	Estimation des travaux égout domestique / Rue Baribeau
Maurice Champagne a.-g. inc.	1 650\$	Relevés de terrain / égout domestique rue Baribeau
Centre agricole de Neuville inc.	5 650\$	Acquisition d'un épandeur à sable pour les travaux publics
SNC Lavalin	4 530\$	Évaluation de l'État du réservoir d'eau potable (AQPM)
SNC Lavalin	9 700\$	Plan d'ensemble, balancement hydraulique et rinçage du réseau d'aqueduc (AQSC)
CWA inc.	16 305\$	Acquisition débitmètres, turbidimètres et enregistreur Echo Logic (AQSC)
CWA inc.	6 090\$	Acquisition d'un débitmètre (station de pompage AQSC)

Roy Vézina Associés inc.	1 400\$	Évaluation environnementale phase I (Lot 3 928 528)
Maurice Champagne a.-g. inc.	1 050\$	Mise à jour de la carte urbaine
Clôtures Cambrek inc.	6 371\$	Pose de la clôture au terrain de balle
Savaria Ltée	13 737\$	Achat de sable pour le terrain de balle
SNC Lavalin	2 500\$	Assistance technique raccordement des réseaux d'aqueducs
Maurice Champagne a.-g. inc.	2 565\$	Arpentage pour le balancement hydraulique (AQSC)
LCS inc.	2 448\$	Mesures des débits et pressions des bornes à incendie
Sports Plus St-Casimir inc.	1 899\$	Achat d'un tracteur à pelouse
Centre mécanique AGH inc.	890\$	Achat barre de lumière et stroboscope pour la camionnette de service
BFT Bowling / Quillo-Services inc.	6 400\$	Sablage des allées de quilles
Centre agricole de Neuville inc.	2 630\$	Acquisition d'une lame arrière pour le tracteur
Équipements ACMAT inc.	2 338\$	Acquisition d'une plaque vibrante pour les travaux publics
Sign-O-Plus inc.	1 800\$	Acquisition de panneaux « Au revoir » pour les sorties du village
Ferme Rapide Sud inc.	1 320\$	Nettoyage fossé chemin de l'Île Grandbois
JDHM inc.	1 312\$	Nettoyage salle de quilles et local de l'Âge d'or
Marquage et Traçage du Québec inc.	2 897\$	Lignage des rues de la municipalité
Asphalte St-Ubalde inc.	2 580\$	Pavage Rang Rivière Blanche Ouest (ponceau)
Ferme du Rapide Sud inc.	1 320\$	Nettoyage fossé Route à Jean-Toutant
Asphalte St-Ubalde inc.	5 670\$	Pavage Place de l'Église et Rang de la Rivière Noire (ponceaux)
SNC Lavalin	11 620\$	Plan et devis / Accessibilité de la salle paroissiale
Environnement McM inc.	1 375\$	Mesures des boues des bassins à l'usine d'eau potable (AQSC)
Raymond Chabot Grant Thornton	1 200\$	Reddition de comptes finale TECQ 2010-2013

**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS :**

<b>Année</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>
2016	Eau (AQPM)	1 500 000\$	TECQ /PRIMEAU/ Emprunt
2017	Chemins	1 000 000\$	Subvention AIRRL/ Surplus
2018	-	-	-

### **TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX :**

Je dois vous informer, selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus et du Règlement municipal #04-2002, des sommes perçues par les conseillers et le maire.

Chacun des conseillers reçoit la somme de 3 891.96\$ annuellement répartie de la manière suivante; 2 594.64\$ imposable et 1 297.32\$ non imposable, le maire reçoit 11 675.52\$ annuellement soit 7 783.68\$ imposable et 3 891.81\$ non imposable.

Le maire a reçu une somme de 3 059.42\$ de salaire et de 1 529.84\$ d'allocation non imposable pour les réunions tenues à la M.R.C. de Portneuf en 2014.

Pour ce qui est de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, le maire a reçu une somme de 6 649.40\$ en salaire et de 3 324.70\$ en allocation non imposable pour un total de 9 974.10\$.

Enfin, je tiens à remercier les bénévoles, les citoyens, les employés et les membres du Conseil; la municipalité ne pourrait aller de l'avant sans l'implication de tous.

Dominic Tessier Perry, maire

### **AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 6**

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller numéro 6 en date du 9 novembre 2015.

La procédure d'élection partielle a été fixée au 6 mars 2016 afin de combler la vacance à ce poste.

2015-11-09-202

### **CALENDRIER 2016 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2016. Les séances se tiendront à la Salle paroissiale et débuteront à 20h00 les jours suivants :

<b>Date</b>	<b>Réunion</b>	<b>Jour</b>
2016-01-11	Régulière	Lundi
2016-02-08	Régulière	Lundi
2016-03-14	Régulière	Lundi
2016-04-11	Régulière	Lundi
2016-05-09	Régulière	Lundi
2016-06-13	Régulière	Lundi
2016-07-11	Régulière	Lundi
2016-08-08	Régulière	Lundi
2016-09-12	Régulière	Lundi
2016-10-11	Régulière	Mardi
2016-11-14	Régulière	Lundi
2016-12-12	Régulière	Lundi

ADOPTÉE

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums municipaux, que les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants ont tous été déposés dans le délai prescrit.

M. Dominic Tessier Perry, maire (novembre)  
M. Michel Trottier poste #1 (novembre)  
M. Robert Lépine, conseiller poste #2 (novembre)  
Mme Danielle Duchesneau DuSablou, conseillère poste #3 (novembre)  
M. Louis-Philippe Douville, conseiller poste #4 (novembre)  
M. Denis Naud, conseiller poste #5 (novembre)

2015-11-09-203

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF ET QUOTE-PART 2016**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec le conseil doit adopter par résolution le budget de la RRGMRP;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le budget 2016 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, au montant de 10 757 615\$, soit accepté;

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir accepte de payer la quote-part de 146 015.49\$ à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2016.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2016**

Je soussigné, Robert Lépine, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2016.

---

M. Robert Lépine, conseiller

2015-11-09-204

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES TAXES IMPAYÉES**

M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil approuve l'état soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2015-11-09-205

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

**CONSIDÉRANT** qu'une aide de 30 000\$ fut accordée en regard du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Rang de la Rivière Noire pour un montant subventionné de 30 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Rang de la Rivière Noire dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE

2015-11-09-206

**FERMETURE DU COFFRET DE SÛRETÉ À LA CAISSE  
DES JARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation de ce coffret de sûreté n'est plus requise par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** fermer le coffret de sûreté détenu à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf;

**D'AUTORISER** madame Carole Germain et messieurs Dominic Tessier Perry et René Savard à signer les documents requis pour rendre cette fermeture effective.

ADOPTÉE

2015-11-09-207

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT AU MONTANT  
DE 617 800\$ / RÉGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 048-2004 ET  
161**

**CONSIDÉRANT** que ces deux règlements d'emprunt doivent faire l'objet d'un refinancement à long terme;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint Casimir accepte l'offre qui lui est faite de BMO Nesbitt Burns inc. pour son emprunt par billets en date du 16 novembre 2015 au montant de 617 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 048-2004 et 161. Ce billet est émis au prix de 100,00\$ CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

109 700 \$	1,69%	16 novembre 2016
112 100 \$	2,05%	16 novembre 2017
114 700 \$	2,26%	16 novembre 2018
117 300 \$	2,49%	16 novembre 2019
164 000 \$	2,74%	16 novembre 2020

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

2015-11-09-208

**EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 617 800\$ /  
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 048-2004 ET 161**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Casimir souhaite emprunter par billet un montant total de 617 800 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de
048-2004	83 700 \$
161	534 100\$

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint Casimir désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D 7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint Casimir avait, le 21 juin 2015, un montant de 83 700 \$ à renouveler sur un emprunt original de 113 900 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 048-2004;

**ATTENDU QU'À** ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'UN** emprunt par billet au montant de 617 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 048-2004 et 161 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard;

**QUE** les billets soient datés du 16 novembre 2015;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semestriellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	109 700 \$
2017	112 100 \$
2018	114 700 \$
2019	117 300 \$
2020	119 800 \$(à payer en 2020)
2020	44 200 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint Casimir émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 novembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années

2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 048-2004, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE** la Municipalité de Saint Casimir emprunte 83 700 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 4 mois et 26 jours au terme original du règlement mentionné ci haut.

ADOPTÉE

2015-11-09-209

**APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE M. YAN LAGANIÈRE DEVANT LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Casimir a reçu une demande d'appui de la part de M. Yan Laganière relativement à sa requête déposée devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**CONSIDÉRANT** que cette requête vise à utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 14 mètres carrés d'un bâtiment agricole déjà existant situé sur le lot 3 927 064 et ce, afin d'y aménager un espace pour administrer les activités agricoles et forestières reliés aux lots du demandeur;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur ne possède pas de résidence dans la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir appui la demande de M. Yan Laganière auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**QUE** cette demande est conforme aux dispositions du Règlement de zonage 139-2015;

**D'INDIQUER** à la Commission :

- qu'il n'existe pas d'autres espaces appropriées disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour répondre à cette demande sans augmenter de manière significative les coûts de gestion des lots agricoles et forestiers du demandeur;
- que cette demande aura pour effet de préserver l'agriculture et la sylviculture sur le territoire de la municipalité;
- que cette demande conforte les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la municipalité;
- que les conséquences d'un refus pour le propriétaire entrainera une gestion difficile à distance puisque celui-ci n'a pas de résidence dans la municipalité;

ADOPTÉE



2015-11-09-210

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2015-006 / M. ALAIN LÉPINE (LOT 5 322 352)**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par M. Alain Lépine, propriétaire du lot 5 322 352 situé sur le rang du Rapide Sud, pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 4.4.1 du Règlement de lotissement 142-2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une propriété située dans un îlot déstructuré (Ra/a-2) lequel pourrait faire l'objet d'une demande de construction résidentielle;

**CONSIDÉRANT** que ce lot rencontre toutes les normes minimales de lotissement pour les terrains non desservis à l'exception de la profondeur moyenne minimale qui est de 35,61 mètres alors que la règlement indique 60 mètres;

**CONSIDÉRANT** que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2015-10-13-016;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 5 322 352 situé dans la zone Ra/a-2, une profondeur moyenne de 35,61 mètres pour fin de construction résidentielle.

**D'INDIQUER** au propriétaire qu'il devra soumettre un plan de localisation préparé par un arpenteur-géomètre de la future construction laquelle devra être située dans la zone bâtissable du lot 5 322 352 et ce, en respectant les différentes marges de recul (Règlement de zonage 139-2015 article 6.1.2).

ADOPTÉE

2015-11-09-211

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2015-007 / M. ALAIN DOUCET (LOT 3 927 719)**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par M. Alain Doucet propriétaire du 852, Chemin de l'Île Grandbois pour une dérogation mineure relative aux dispositions des articles 7.2.4.3-b et 7.2.4.3-c du Règlement de zonage 139-2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un lot située en zone agricole (A-10);

**CONSIDÉRANT** que le demandeur projette de construire un garage privé isolé d'une hauteur de 6 mètres par 7.32 mètres de profondeur par 15.85 mètres de largeur avec des murs de 3.66 mètres de hauteur et des portes de garage de 3.10 mètres de hauteur;

**CONSIDÉRANT** que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2015-10-13-017;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 927 719 situé dans la zone A-10 la construction d'un garage privé isolé aux dimensions décrites ci-avant.

ADOPTÉE

2015-11-09-212

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2015-008 / MME JULIE TESSIER ET M. JÉRÔME MOTTARD (LOT 3 928 228)**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par Mme Julie Tessier et M. Jérôme Mottard propriétaires du 285, rue Godin pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 6.2.3 du Règlement de zonage 139-2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une propriété située en zone résidentielle en milieu agricole (Rb/a-2);

**CONSIDÉRANT** que l'entrée extérieure actuelle de la cave empiète dans sa partie sud-est de 20 centimètres dans la marge de recul latérale est de la propriété;

**CONSIDÉRANT** que les arguments invoqués par les demandeurs ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'ils auraient à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2015-10-13-018;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 228 situé dans la zone Rb/a-2, un empiètement de 20 centimètres dans la marge de recul latérale situé à l'est de la propriété pour la partie sud-est de l'entrée extérieure actuelle de la cave;

ADOPTÉE

2015-11-09-213

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2015-009 / M. SERGE TOUZIN (LOT 3 928 395)**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par M. Serge Touzin au nom des propriétaires du 505, boulevard de la Montagne pour une dérogation mineure relative aux dispositions des articles 6.2.2.1 et 7.2.2.6 du Règlement de zonage 139-2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une propriété située en zone mixte (M-5);

**CONSIDÉRANT** que le certificat de localisation produit par l'arpenteur-géomètre, M. Frédéric Matte, sous la minute 167 indique que la marge de recul avant de la résidence mesure 5,60 mètres et que la projection de l'avant-toit de l'abri d'auto attenant à la maison empièterait de 30 centimètres dans la marge de recul latérale sud et qu'il y a lieu de corriger cette situation;

**CONSIDÉRANT** que les arguments invoqués par les demandeurs ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'ils auraient à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2015-10-13-019;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 395 situé dans la zone M-5, un empiètement de 40 centimètres dans la marge de recul avant et de 30 centimètres en regard de la marge de recul latérale situé au sud de ladite propriété.

ADOPTÉE

2015-11-09-214

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ OCTROYÉ À FORMATION PRÉVENTION SECOURS POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS ET DE PREMIERS SOINS**

**CONSIDÉRANT** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale a produit, en avril 2015, un rapport d'évaluation relatif à l'organisation des premiers secours et des premiers soins de la corporation municipale;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre de l'avant les recommandations contenues à l'intérieur de celui-ci;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Formation Prévention Secours de Portneuf au montant de 3 299.83\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans la soumission 1143 du 30 octobre dernier.

**DE** financer cette dépense via le « Surplus accumulé non affecté » et de répartir celle-ci dans les catégories « fournitures médicales »

ADOPTÉE

2015-11-09-215

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENCADRANT L'UTILISATION DES APPAREILS DE DÉSINCARCÉRATION DE LA MRC DE PORTNEUF PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des parties sont favorables à signer cette entente;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** le maire, M. Dominic Tessier Perry, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer ledit protocole;

**D'ACHEMINER** une copie de la présente résolution à la MRC de Portneuf ainsi qu'à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

ADOPTÉE

2015-11-09-216

**RENOUVELLEMENT DES DROITS DE PASSAGE / CLUB DE MOTONEIGE ALTON INC.**

**CONSIDÉRANT** que les motoneigistes doivent emprunter certaines rues et terrains de la municipalité afin d'avoir accès au pont en face de l'Église;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de St-Casimir autorise le Club motoneige Alton à emprunter les rues Baribeau, des Moissons et Place de l'Église ainsi que la partie la plus à l'est possible du lot situé derrière la rue Baribeau pour le passage des motoneiges.

ADOPTÉE

2015-11-09-217

**RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS / BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adhérer à nouveau à ce service;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADHÉRER** au service de consultation express pour l'année 2016 de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l au montant de 500\$ (plus taxes) et ce, selon les termes de la lettre du 16 octobre 2015.

ADOPTÉE

2015-11-09-218

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR À LA FQM**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adhérer à nouveau à la FQM;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** renouveler l'adhésion de la municipalité pour 2016 à la FQM pour un montant de 1 267.91\$ (avant taxes).

ADOPTÉE

2015-11-09-219

**AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DONNER L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AU COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Casimir communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Casimir sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni

communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Casimir souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Portneuf ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Portneuf doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Saint-Casimir en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Portneuf afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Casimir en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

**QU'UNE** copie de la présente résolution soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture.

ADOPTÉE

2015-11-09-220

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ OCTROYÉ À LA FIRME NORDIKEAU  
POUR LA CARACTÉRISATION ET LA DÉLIMITATION D'UN  
MILIEU HUMIDE SUR LE LOT 3 928 528**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de vérifier la présence ou non d'un milieu humide sur une partie du lot 3 928 528;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Nordikeau au montant de 2 300\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans la soumission 80000-001-4546 du 28 octobre dernier.

**DE** financer cette dépense via le « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2015-11-09-221

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / PARC ÉCOLE  
PHASE II**

**CONSIDÉRANT** que la phase II du parc école a été soumis à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ce projet contribuera à améliorer la qualité et le milieu de vie;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir verse la somme de 500\$ pour ce projet et d'imputer cette dépense à la PFM/MADA.

ADOPTÉE

2015-11-09-222

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ OCTROYÉ AUX ÉQUIPEMENTS  
LAPIERRE POUR LE REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR  
PORTABLE POUR LE SYSTÈME D'OSMOSE / AQPM**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'ordinateur portable pour le fonctionnement du système d'osmose à l'AQPM ;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré aux Équipements Lapierre de St-Ludger au montant de 2 565\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans la soumission LAP-103015 du 30 octobre dernier.

**DE** financer cette dépense via le « Surplus accumulé non affecté » pour le moment et de récupération cette somme sur le budget 2016 de l'AQPM.

ADOPTÉE

2015-11-09-223

**DEMANDE DE DONS / COLLATION SANTÉ PORTNEUF (ARC-EN-  
CIEL)**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal sont favorables à soutenir cette activité;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 100\$ au projet Collation-Santé-Portneuf;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2015-11-09-224

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ OCTROYÉ À LA CAPSA DANS LE CADRE DU PROJET DE RAMPE DE MISE À L'EAU**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de compléter une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC dans le cadre de l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur la rivière Sainte-Anne;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à la CAPSA de Saint-Raymond au montant de 3 980\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 4 mai dernier.

**DE** financer cette dépense via la subvention du Pacte rural reçue dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

2015-11-09-225

**ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE NOUVEAU FEUILLET PAROISSIAL**

**CONSIDÉRANT** que le feuillet paroissial regroupera dorénavant les huit paroisses de l'ouest de Portneuf et qu'il y a lieu de le soutenir financièrement pour son impression;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal achète un espace publicitaire dans le nouveau feuillet paroissial au montant de 164\$ annuellement (plus taxes).

ADOPTÉE

2015-11-09-226

**VENTE D'UNE SUPERFICIE DES LOTS 3 928 660 ET 3 928 661 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU PONT DE L'ÎLE GRANDBOIS**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet majeur de réfection du pont de l'Île Grandbois doit avoir lieu au cours de 2016;



**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports doit acquérir une superficie de 55,4 mètres carrés du lot 3 928 660 et de 8,6 mètres carrés du lot 3 928 661 afin de procéder aux travaux requis;

**CONSIDÉRANT** qu'après les travaux le ministère des Transports rétrocèdera ces superficies à la municipalité de Saint-Casimir mais gardera la gestion de ceux-ci;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal accepte de vendre pour un dollar (1\$) les superficies de terrains citées ci-avant au ministère des Transports du Québec;

**QUE** l'ensemble des frais reliés à cette transaction soit assumé par le ministère des Transports du Québec;

**D'AUTORISER** le maire, Dominic Tessier Perry, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer tous les documents pour rendre cette transaction effective.

**D'INDIQUER** au ministère des Transport du Québec que nous souhaitons qu'il retienne les services des notaires Ward et Associés dans cette affaire.

ADOPTÉE

### **DIVERS**

2015-11-09-227

#### **A) DEMANDE À LA COMPAGNIE TELUS POUR DESSERVIR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR AVEC LE SERVICE DE TÉLÉ OPTIK**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal est d'avis que les résidents de Saint-Casimir pourraient bénéficier d'une offre de câblodistribution plus attrayante en ayant recours au service de Télé OPTIK de Telus;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE DEMANDER** à la compagnie Telus d'implanter en 2016 le service de Télé OPTIK sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

#### **B) Affiche pour annoncer les activités du Gîte de l'Écureuil**

Madame Danielle D. DuSablou demande l'installation d'une affiche à l'entrée du village pour promouvoir les activités du Gîte de l'Écureuil. Monsieur Dominic Tessier Perry lui indique que ce sujet sera traité à la prochaine réunion de travail sur le budget.

**C) Publicité dans le guide touristique**

Madame Danielle D. DuSablon demande de procéder à une vérification pour la publicité dans la prochaine édition du guide touristique.

**D) Ajout des adresses civiques dans les demandes de dérogation mineure**

Monsieur Robert Lépine demande d'ajouter les adresses civiques dans les dossiers de dérogations mineures.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2015-11-09-228

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h20.

René Savard,  
Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier  
Maire